Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2017/37

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MAI 2017

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU 7ÈME ADDITIF AUX TARIFS 2016/2017

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 mai 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,*
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

➢ *Le quorum étant atteint,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ADOPTE le 7ème additif aux tarifs 2016/2017 *(tel que précisé en document ci-joint à la présente délibération).*

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 05 mai 2017.

Nombre de membres présents	**20**
Nombre de membres représentés	**12**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**32**
Nombre de votes pour	**32**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 01/06/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 22/05/2017